Lettre d'information N°24 - 15 juin 2023



Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Modifications et droit à l'erreur : Une instruction technique DGPE/SDPAC/2023-375 du 14 juin 2023 expose les conditions dans lesquelles la demande unique dans le cadre de la politique agricole commune peut être modifiée. *En savoir plus*

Le « bonus haies » de la PAC : Un arrêté du 7 juin 2023 apporte des précisions sur la vérification des exigences du « bonus haies » de l'écorégime. *En savoir plus*

Précisions sur la réforme des retraites : Le décret n°2023-436 du 3 juin 2023 fixe les conditions de départ anticipé à la retraite à compter du 1er septembre 2023. *En savoir plus*

Etat des nappes d'eau souterraine : Selon le bureau de recherches géologiques et minières, 66% des niveaux des nappes phréatiques restent sous les normales avec de nombreux secteurs affichant des niveaux bas à très bas. *En savoir plus*

Dans le reste de l'actualité

ICHN: Une instruction technique DGPE/SDPAC/2023-371 du 8 juin 2023 récapitule les conditions réglementaires de mise en œuvre des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) dans le cadre de la politique agricole commune à compter de la campagne 2023 en métropole hors Corse. *En savoir plus*

Producteurs de biogaz : Le décret n°2023-456 du 12 juin 2023 permet de modifier la production annuelle prévisionnelle ou la capacité maximale de production des installations de biométhane une fois par période de douze mois. *En savoir plus*

Reconnaissance de catastrophe naturelle : Deux arrêtés du 24 et 25 avril 2023 parus au Journal officiel du 10 juin 2023 portent constatation de l'état de catastrophe naturelle dans plusieurs départements. <u>En savoir plus</u>

L'Etat renforce son aide aux filières avicoles : Face à la résurgence de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) au sein des départements du Sud-ouest et face aux difficultés de trésorerie auxquelles sont confrontés les éleveurs des départements affectés par l'épizootie 2022-2023, le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, a décidé de renforcer le soutien de l'Etat aux filières avicoles. <u>En savoir plus</u>

L'UE doit devenir autosuffisante sur le plan alimentaire : Les eurodéputés demandent un plan de sécurité alimentaire européen et plus de ressources pour les agriculteurs. <u>En savoir plus</u>